



**Procès-verbal de la
séance du Conseil Municipal
du 2 avril 2019
à 19 h**

Date de convocation : 26 mars 2019
Président : Fabienne Simian, Maire
Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Jacques Holz, Françoise Laverdure,
Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau
Absents excusés : David Lardan, Thomas Pourrot
Secrétaire de séance : Françoise Laverdure

Ouverture de séance

Le quorum est atteint.

Madame la Maire demande l'approbation du dernier compte rendu de conseil municipal, du 12 février : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :
- site escalade des falaises

Proposition adoptée à l'unanimité.

Tarifs municipaux - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire rappelle que la commission tourisme propose les tarifs 2019 pour la piscine, le camping et le tennis. Ces tarifs sont inchangés pour cette année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Taxes 2019 – DÉLIBÉRATION

Madame la maire propose, suite à la réunion de la commission finances, de ne pas changer les taux des taxes communales. Celles ci restent identiques à 2018 à savoir : Taxe Habitation 9,94 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,82 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40,86 %

Taxes votées à l'unanimité

**Vote du compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par J. Quinqueton, receveur -
DÉLIBÉRATION**

En présence de Madame la maire, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2018 - DÉLIBÉRATION

M J. Holz présente le compte administratif 2018, donne lecture des principaux indicateurs de gestion, et propose de le voter par section.

Madame la maire se retire au moment du vote du CA.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		39 194,20 €	111 207,55 €	
Exercice 2018	208 005,33 €	253 269,69 €	108 240,27 €	205 559,49 €
Totaux	(a) 208 005,33 €	(b) 292 463,89 €	219 447,82 €	205 559,49 €
Résultat de clôture		(b-a) 84 458,56 €	(c) 13 888,33 €	
Reste à réaliser			(d) 34 556,00 €	(e) 26 919,00 €
Résultats cumulés		84 458,56 €	(c+d-e) 21 525,33 €	

	Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017	72 013,35 €	
Exercice 2018	316 245,60 €	458 829,18 €
Totaux	388 258,95 €	458 829,18 €
Résultat de clôture		70 570,23 €
Reste à réaliser	34 556,00 €	26 919,00 €
Résultats cumulés		62 933,23 €

Le conseil municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif 2018, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2018 comme suit :

Excédent au 31/12/2018	84 458,56 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068)	21 525,33 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau cré- diteur) (ligne 002)	62 933,23 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du budget de l'exercice 2018 - DELIBERATION

Madame Catherine Videau part à 19h30.

Sur présentation faite par Madame la maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 292 018 €

section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 356 028 €

Transformation du poste pour le secrétariat de mairie - DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que le poste de Mme Frémion Marine au secrétariat doit être réduit à 8h puisqu'elle a obtenu un poste dans une autre commune. Son contrat se termine mi Mai.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Création de poste pour le secrétariat de mairie - DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame la Maire explique que suite au prochain départ de M Gilles Martin et de Mme Frémion Marine, il est nécessaire de créer un nouveau poste pour le secrétariat. Ce poste sera à temps non complet de 16h, créé à partir du 1er juin 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mise en place d'une zone de coupe d'affouage - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire expose que suite au nouveau document d'aménagement de la forêt communale d'Eyzahut déterminé par l'ONF pour la période 2016-2035, il est nécessaire de redéfinir la zone d'affouage, les coupes marquées en 2013 et non exploitées reste à disposition des habitants. Cette zone d'affouage est située dans la parcelle 5 pour une surface de 0.6 ha.

Le conseil municipal décide de fixer le prix du lot à 100 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Matériels du restaurant communal - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire explique que certains matériels du restaurant, anciens, ont été changés par M Moutard. A son départ le 31 mars, la commune peut choisir de les racheter. Ces matériels sont estimés à 200 € l'ensemble.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Suite à l'état des lieux, des absences d'interventions d'ordre de la sécurité et obligatoires pour les exploitants, ont été repérées dans le cahier de sécurité. La commune va devoir faire intervenir des entreprises pour pallier à ce manque et les coûts engendrés seront prélevés sur la caution.

Le conseil municipal est en accord à l'unanimité avec ce point.

Création d'un poste de maître-nageur pour la saison estivale 2019 - DÉLIBÉRATION

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la piscine pour la saison estivale, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur à temps complet. Ce poste est créé à compter du 1er juillet et jusqu'au 31 août 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de régisseur pour la saison estivale 2019 - DÉLIBÉRATION

Considérant qu'en raison de l'ouverture du camping et de la piscine pour la saison estivale, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de régisseur des recettes camping/piscine/tennis à temps complet du 1er juillet au 31 août 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Passage du rallye du Picodon 2019 - DÉLIBÉRATION

Suite au courrier reçu le 8 mars dernier par l'association Dieulefit Auto, le passage du rallye du Picodon est prévu les 7 et 8 septembre 2019. Madame la maire demande au conseil d'exprimer son avis sur le passage de ce rallye.

Pour : 2 – Contre : 2 – abstentions : 2

Contrat de prévoyance santé- convention avec le centre de gestion de la Drôme- DÉLIBÉRATION

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser une mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

Site escalade - DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que le site d'escalade créé par l'association Sylex sous l'égide de la FFME depuis plusieurs années, a été créé sans l'accord du propriétaire puisque c'est la commune qui est propriétaire des falaises verticales et des parcelles correspondantes. Une erreur a été faite bien avant 2014 à ce sujet, et M Delleaud a signé une convention qui ne correspondait pas aux parcelles verticales.

A ce jour, les anciennes conventions n'existant plus, il faut voir avec l'assurance pour assurer les zones communales, et d'autre part faire un contrat d'entretien avec la FFME. Il est précisé que ce contrat sera exceptionnellement fait à titre gracieux, vu les antécédents et les erreurs faites sur la propriété des parcelles verticales.

Le conseil municipal précise que dans le contrat devra être noté le nombre de voies ouvertes à ce jour et entretenues par la FFME. Il devra préciser aussi que la création et l'équipement de nouvelles voies sont suspendues jusqu'à nouvel ordre..

Délibération adoptée à l'unanimité.

Retours du maire

- Contact pris avec le service eau et assainissement du département pour la numérisation des réseaux et l'avenir de l'assainissement collectif.

- Préparation du prochain bulletin municipal
- Rappel de la date des élections européennes

L'ordre du jour étant traité, clôture du Conseil Municipal à 20h20